



Relation amoureuse lors d'un séminaire

Par **bastiencr**, le **24/01/2014** à **13:28**

Bonjour,

Ma question est un peu particulière et délicate...

Je vous explique le contexte : lors d'un séminaire, j'ai eu une relation sexuelle avec une collègue. La collègue en question est la fille d'un dirigeant européen du groupe. Malheureusement pour nous, d'autres collègues l'ont appris, et l'information est remontée aux oreilles de mon supérieur hiérarchique. Il m'a par la suite convoqué en m'indiquant que ce comportement n'était absolument pas professionnel, et que si l'information remontait jusqu'aux oreilles du directeur ou de la DRH, cela pouvait entraîner mon licenciement. Il m'a ensuite assuré que malgré mes qualités, qu'il ne nie pas, il ne me défendrait pas et appuierait mon licenciement car il estime que j'ai dégradé l'image du service. Il m'a également fait comprendre que la collègue et moi n'appartenions pas au même monde et que je n'aurais pas du avoir de relation avec elle.

Je me demande donc s'il a le droit de s'immiscer dans ma vie privée alors que la relation est établie entre 2 adultes consentants, et s'il a le droit de me menacer de la sorte..

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **24/01/2014** à **13:44**

Bonjour,

Bien entendu, ce qui concerne votre vie privée reste votre vie privée et ne regarde pas votre

employeur.

Du moins tant que votre vie privée n'interfère pas avec votre vie professionnelle.

Vous avez bien le droit d'avoir une relation avec qui vous voulez, y compris dans la même entreprise !

De nombreux couples se forment au sein des entreprises...

Par **bastiencr**, le **24/01/2014** à **15:56**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Donc si je comprends bien, ses menaces sont vaines et je ne dois pas y prêter attention?

Par **moisse**, le **24/01/2014** à **16:10**

Bonjour,

Si le grand patron a décidé de vous pourrir la vie vous allez trainer des tonnes de plomb aux basques, subir des rumeurs du genre "agression sexuelle, élément infréquentable...".

Donc non vous ne pouvez pas prendre à la légère ces menaces déguisées.